

**Questions et réponses à l'intention des anciens actionnaires  
de la Canada-Vie  
24 juillet 2003**

**Je viens de recevoir un chèque et/ou des actions de Great-West Lifeco en échange de mes actions ordinaires de la Canada-Vie. Est-ce une bonne affaire?**

Vous avez reçu un montant en espèces et/ou des actions de Great-West Lifeco en retour de vos actions ordinaires de la Canada-Vie, conformément aux dispositions de l'entente d'acquisition conclue entre Great-West Lifeco et la Canada-Vie. Le 17 février 2003, le conseil d'administration de la Canada-Vie a approuvé l'entente et a fait savoir aux actionnaires que le prix d'achat offert par Great-West Lifeco était de 15 % supérieur à l'offre publique d'achat de la Canada-Vie faite par Manuvie le 9 décembre 2002. De plus, l'offre de la Great-West représentait une prime de 41,5 % sur le cours de clôture des actions de la Canada-Vie à la Bourse de Toronto le 6 décembre 2002 (journée de séance précédant l'offre de Manuvie). L'acquisition a été approuvée par 99,4 % des actionnaires avec droit de vote lors de l'assemblée spéciale des actionnaires de la Canada-Vie tenue le 5 mai 2003.

**J'ai choisi de recevoir 100 % en actions ordinaires de Great-West Lifeco sur mon formulaire de choix. Comment se fait-il que j'ai reçu un montant en espèces et des actions privilégiées de Great-West Lifeco?**

Selon une des conditions de la transaction, un maximum de 55 958 503 actions ordinaires de Great-West Lifeco pouvaient être remises aux détenteurs d'actions ordinaires de la Canada-Vie. Étant donné que les actionnaires ont demandé plus de 55 958 503 actions ordinaires de Great-West Lifeco en retour de leurs actions ordinaires de la Canada-Vie, les demandes ont été traitées au prorata, conformément aux dispositions de l'entente, et vous avez donc reçu un nombre d'actions ordinaires de Great-West Lifeco représentant approximativement 49 % de vos parts. En échange du reste de vos actions ordinaires de la Canada-Vie, vous avez reçu, pour chacune des actions de la Canada-Vie, 38,65 \$ en espèces, 0,1763 action privilégiée de série E de Great-West Lifeco et 0,0575 action privilégiée de série F de Great-West Lifeco.

**Je n'ai pas présenté de formulaire de choix. Pourquoi ai-je reçu un montant en espèces et des actions privilégiées de Great-West Lifeco?**

Conformément aux dispositions de la transaction, vous avez reçu un montant en espèces et des actions privilégiées de Great-West Lifeco en échange de vos actions ordinaires de la Canada-Vie parce que toutes les actions ordinaires de Great-West Lifeco disponibles ont été distribuées aux détenteurs d'actions ordinaires de la Canada-Vie qui ont présenté des formulaires de choix en bonne et due forme et demandé des actions ordinaires de Great-West Lifeco. En retour de chacune de vos actions ordinaires de la Canada-Vie, vous avez reçu 38,65 \$ en espèces, 0,1763 action privilégiée de série E de Great-West Lifeco et 0,0575 action privilégiée de série F de Great-West Lifeco.

**Puis-je remettre mon montant en espèces et obtenir des actions de Great-West Lifeco afin de reporter l'impôt?**

Non. Selon les dispositions de l'entente, il n'existe pas de moyen de changer ce que vous avez reçu. Il y a un document Questions et réponses consacré à la fiscalité sur notre site Web. Vous pouvez également consulter un conseiller fiscal.

**Si j'ai reçu un montant en espèces et/ou des actions de Great-West Lifeco, est-ce que cela annule ma police d'assurance?**

Non. Votre police d'assurance de la Canada-Vie n'est pas touchée par la transaction. Vos actions de la Canada-Vie et le paiement effectué en échange de ces actions n'ont absolument aucun rapport avec votre police d'assurance de la Canada-Vie.

**Pourquoi n'ai-je pas reçu mon montant en espèces et/ou mes actions de Great-West Lifeco?**

Si vous étiez un porteur d'attestation de propriété ou si vous avez livré un certificat d'action de la Canada-Vie à Computershare, un chèque et/ou des actions de Great-West Lifeco vous ont été envoyés par la poste le 15 juillet 2003. Si vous n'avez toujours rien reçu à la fin de juillet, veuillez communiquer avec notre agent des transferts, Computershare (les numéros de téléphone et adresses sont donnés plus bas).

**J'ai choisi la vente de petits lots de Great-West Lifeco – ou – je n'ai pas reçu le produit de la vente de fractions d'actions. Quand vais-je recevoir mon chèque?**

Les chèques représentant le produit des ventes de petits lots et de fractions d'actions ont été envoyés par la poste aux anciens actionnaires inscrits et porteurs d'attestation de propriété le 18 juillet 2003. Si vous n'avez toujours pas reçu votre chèque à la fin de juillet, veuillez communiquer avec notre agent des transferts, Computershare (les numéros de téléphone et adresses sont donnés plus bas).

**J'ai envoyé mon formulaire de choix, mais Computershare ne l'a pas reçu. Par conséquent, je n'ai reçu qu'un montant en espèces et des actions privilégiées de Great-West Lifeco. Comment puis-je obtenir ce que j'ai demandé?**

Nous pouvons étudier votre cas pour voir si vous ou Computershare possédez une attestation que votre formulaire de choix a été livré comme il se doit à Computershare dans le délai prescrit. Si vous avez une attestation de livraison en bonne et due forme, veuillez communiquer avec notre agent des transferts, Computershare (les numéros de téléphone et adresses sont donnés plus bas).

### **Qu'est-ce qu'une action privilégiée?**

Une « action privilégiée » est un titre qui possède certaines des caractéristiques et des actions ordinaires et des titres de créance. Les dividendes des actions privilégiées sont souvent à taux fixe, comme le taux d'intérêt d'une obligation. À l'instar des dividendes d'actions ordinaires, les dividendes d'actions privilégiées donnent droit habituellement à un traitement fiscal plus avantageux que celui qui est réservé au revenu en intérêts. Les détenteurs d'actions privilégiées ont généralement un droit prioritaire sur l'actif mais viennent après les détenteurs de titres de créance en cas de dissolution et d'insolvabilité de l'émetteur.

Une « action privilégiée perpétuelle » est une action privilégiée qui ne comporte pas de date de rachat fixe. Autrement dit, l'émetteur n'est pas tenu de verser au détenteur un prix de rachat fixe à une date prédéterminée.

Une « action privilégiée à dividende non cumulatif » est une action privilégiée qui n'oblige pas son émetteur à « rattraper » le versement de dividendes non déclarés ou non payés dans une année ou une période donnée.

Pour connaître les modalités des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,80 % de série E et des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,90 % de série F, veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Canada-Vie datée du 22 mars 2003.

### **Quelle est la valeur des actions privilégiées des séries E et F de Great-West Lifeco?**

Les actions privilégiées ont été émises au prix de 25,00 \$ l'action. Elles se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles GWO.PR.X (série E) et GWO.PR.F (série F).

**Société de fiducie Computershare du Canada**

Ligne sans frais au Canada et aux É.-U. : 1 866 224 2228 (de 8 h à 20 h 30, heure normale de l'Est)

Ligne sans frais au Royaume-Uni : 0 800 917 6420 (de 13 h à 1 h 30, heure locale)

Ligne sans frais en Irlande : 1 800 523 159 (de 13 h à 1 h 30, heure locale)

Tous les autres endroits : 1 514 982-9557

Courriel : [CanadaLife.gwl@computershare.com](mailto:CanadaLife.gwl@computershare.com)